



Ville de Cannes

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Président de l'Association des Maires de France,

CERTIFIE

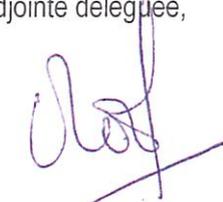
Que la délibération n°39 du Conseil Municipal du 24 avril 2023, portant modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation préalable du public, a été affichée en mairie principale du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus.

Qu'elle est également mise en ligne sur le site internet de la Ville de Cannes www.cannes.com depuis le 2 mai 2023.

Cannes, le 06 JUN 2023

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,




Odile GOUNY-DOZOL